

Adresse de la société populaire de Vidauban (Var) qui applaudit aux mesures vigoureuses et conservatrices de la liberté que la Convention à prises contre la faction scélérate, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Vidauban (Var) qui applaudit aux mesures vigoureuses et conservatrices de la liberté que la Convention à prises contre la faction scélérate, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 285;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28194\\_t1\\_0285\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28194_t1_0285_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Tels sont les sentimens de la petite Société populaire de Varennes confinée dans un coin du district de Bourbonne (Hte-Marne).

BELOT (*présid.*), MARTIN, LANNE, CHEVILLÉ  
[et 34 signatures illisibles].

## CX

[*La Sté popul. de Vidauban, à la Conv.; (reçue 27 germ. II)*] (1).

« Législateurs,

Et notre Société populaire aussi, applaudit aux mesures vigoureuses et conservatrices de la liberté que vous avez prises contre la faction scélérate de liberticides conjurés qui voulait s'élever sur les débris poudreux d'un vil trône pour jamais anéanti saper les fondemens de notre inébranlable République et nous donner un tyran, si le tranchant de la guillotine n'avait fait justice et vengé le peuple français et ses généreux et infatigables représentans de l'attentat horrible qu'elle avait invisiblement conçu dans l'ombre de la nuit. Nous vous écrivons des extrémités du Midi : Frappez ! le salut du peuple est tout dans l'anéantissement des Catilinas qui méditent sourdement la ruine de la patrie, et qui poussent la barbarie jusqu'à menacer d'un poignard votre sein paternel. Nous vous réitérons, Augustes représentans, de rester à votre poste jusqu'à ce que le sol de la liberté soit purgé de tous les aristocrates et de tous les traîtres qui les souillent et qu'il n'y ait plus de tyrans sur la terre. Tout est arrêté dans la séance du 10 germinal, aux acclamations de la joie la plus vive. Vive la Sainte Montagne, vive la République.

Alexandre SERMET (*présid.*), Charles TRUC  
(*secrét.*), BENI (*vice-présid.*).

## CXI

[*La Sté popul. de Vinay, à la Conv.; 20 germ. II*] (2).

« Depuis près de cinq ans que nous luttons sans cesse contre les manœuvres de l'aristocratie pourrions nous être surpris des derniers efforts qu'elle fait encore aujourd'hui ! Non, les conspirations ne nous étonnent plus, mais dans cette dernière, ce qui nous a fait frémir d'indignation et d'horreur, c'est le nom de ces conspirateurs, qui naguères passaient pour les plus zélés apôtres de la liberté, de ces hommes qui tantôt vociféraient aux tribunes, tantôt vomissaient des imprécations démenties par leurs cœurs corrompus. Les monstres ! c'était donc par les excès qu'ils voulaient irriter tous les ressorts de notre gouvernement, et tandis qu'un

génie désorganisateur circulait secrètement en leur nom dans les coins de la République, ils préparaient et organisaient au nom de la patrie les poignards avec lesquels ils devaient vous assassiner.

Citoyens représentans c'est surtout au milieu de l'orage et de la tempête qu'on reconnaît l'habileté des pilotes. Vous avez déjoué ce complot parricide ; déjà ces têtes coupables sont tombées sous le glaive de la loi. Vous avez donc encore une fois sauvé du naufrage le vaisseau de l'Etat. Il n'appartient plus qu'à vous de le conduire au port.

Oui ! au récit de ces affreuses machinations ourdies dans les ténèbres et tramées sous le masque du patriotisme notre Société se leva en masse d'un mouvement spontané et vola au pied de l'Arbre de la liberté ; là en compagnie d'un peuple nombreux et des autorités constituées, elle renouvela son serment de veiller sans relâche sur les ennemis de la chose publique, de les poursuivre sans miséricorde, d'exterminer les tyrans, de ne reconnaître d'autre autorité que la Convention nationale et celles qui émanent d'elle, et de défendre jusqu'à la mort la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Nous venons, Citoyens représentans, vous faire part de ce nouveau serment prononcé avec l'élan et la franchise du plus pur républicanisme. Nous y serons fidèles ; nous venons rendre grâce à votre sagesse et à l'énergie que vous avez constamment déployée dans toutes les circonstances ; nous venons enfin vous conjurer encore une fois au nom de la patrie de rester au poste où on vous a placé jusqu'à ce que vous ayez inébranlablement assis la République française sur les bases que vous avez posées pour le bonheur du peuple. S. et F. ».

MANTE (*présid.*), MEYNIER (*secrét.*),  
GUILLAMBAUD (*secrét.*).

## CXII

[*La Sté popul. de Varages, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Si la reprise de Toulon nous a donné de la joie, la découverte de la trahison qui devait nous replonger dans les fers y met le comble ; vive Barras qui a su contribuer à éloigner de nos côtes les satellites des tyrans, vive la Montagne dont l'œil vigilant fait échouer tous les projets liberticides et fait triompher la liberté ; périsse les ccs hypocrites qui témoignent du patriotisme par leur extérieur et dans le fond sont des traîtres, des intrigans, et ne cherchent qu'à servir leurs ambitions ; si tous les français, ô divine Montagne, te doivent leur liberté, il est du devoir de tout républicain de se féliciter de tes sublimes travaux, nous remplissons notre tâche, sois assurée que nous te soutiendrons et que dans toutes les occasions nous cimenterons, s'il le faut, cette liberté de notre sang. ».

DENAN (*présid.*), FABRE.

(1) C 303, pl. 1102, p. 17. Départ. du Var.

(2) C 303, pl. 1102, p. 18. Départ. de l'Isère.

(1) C 303, pl. 1102, p. 19. Départ. du Var.